

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉLECTEUR

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET CRITIQUE

Première année, No. 37.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 26 Janvier 1867.

L'ÉLECTEUR.

JOURNAL RÉDIGÉ DANS DES INTERETS DEMOCRATIQUES

UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

PARAITRE SAMEDI

Au No. 47 Rue St. Marguerite, St. Roch.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'abonnement est de \$ 1.50 par année, payable d'avance, pour la ville et de \$ 1.00 pour la campagne.

Ceux qui discontinueront devront le faire par écrit et au mois avant l'expiration de leur abonnement.

Tarif des Annonces.

Toute annonce n'excédant pas dix lignes

2 insertions \$ 0.35

4 insertions \$ 0.63

8 insertions \$ 1.25

24 insertions \$ 2.00

48 insertions \$ 3.75

Toute annonce n'excédant pas cinq lignes

3 insertions \$ 0.50

4 insertions \$ 0.85

6 insertions \$ 1.50

24 insertions \$ 3.00

48 insertions \$ 5.00

Toutes lettres, correspondances &c. doivent être adressées franco, A. GUERARD et Cie.

ÉDITEUR, Propriétaire Rue St. Marguerite, No. 47.

L'ÉLECTEUR.

Se vend chez M. E. Balzani, No. 39, Rue du Pont, St. Roch; M. G. A. Delisle, Manufacturier de Tabac, Faubourg St. Jean; M. Hardy, Libraire, Basse-Ville; M. Bellevue et Lalor, Maison des Bains, Haute-Ville; M. B. Barbier, rue St. Joseph; M. J. Marier, Barbier, rue St. Joseph; M. Grémin, Libraire; J. Williams, Barbier, rue du Palais; M. Wm. S. Dalton, Coiffeur, rue de Craig; et St. Laurent, Montréal.

FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR.

26 JANVIER.

UN MARIAGE MANQUÉ.

(Suite et fin.)

C'est ainsi que deux voix intérieures me parlaient, l'une la voix de deux génies, l'un bon et l'autre mauvais; celui-ci faisant briller l'espoir à mes yeux, celui-là me replongeant dans le doute et l'obscurité de mes pensées.

Voyons la fin de tout cela! m'écria-je. Continuons le jeu.

Nous nous revîmes, la belle veuve et moi; je recommençai mes galantes attaques, et elle me mérita d'ailleurs, si je persistais, de ne plus me recevoir.

Cela va bien, pensai-je, et je me retirai sans qu'on m'eût défendu de revenir.

J'avais été fort entreprenant, cette seconde fois; je formai le dessein d'être à la troisième aussi froid, aussi réservé, qu'un quaker; je venais par là me dis-je, si elle prend intérêt à moi, et si elle est choquée de mon changement de manières.

Puisse-t-elle faire la moue, ce sera bon signe. Je m'approchai d'elle avec un respect infini, et je la saluai d'un air glacé; je demandai des nouvelles de sa santé; d'un ton indifférent sans lui donner le temps de répondre, je fis quelques remarques sur l'humilité du temps; j'improvisai l'histoire d'un voyage récent; assis à côté de moi.

parlai des modes et des publications nouvelles; enfin de toutes les banalités qui forment le fonds des conversations dans le monde.

Après cet effort d'esprit, je me retirai, lorsqu'elle me dit: — M. Montagu, je vous chargerais volontiers de me rendre un service, si vous en aviez le temps.

Je l'assurai que j'étais à ses ordres; elle sonna ses gens et fit mettre les chevaux à sa voiture.

Auriez-vous l'obligeance extrême de me donner, me dit-elle, le bras jusqu'à ma voiture? Je suis si fatiguée de mes courses de toute la semaine, que j'ai besoin d'un bras pour descendre et monter.

Elle s'appuya docilement sur mon bras, et sa main dut sentir les battements de mon cœur. Elle me fit un léger signe de tête, me sourit doucement, et la voiture l'emporta; j'aurais eu soin de lui demander à aller m'informer de ses nouvelles le lendemain matin, et je passai toute la journée dans l'impatience.

Cependant j'étais heureux; c'est par ces petits soins, par ces minces exigences, premières perceptions de sympathie, intimes que l'amour des femmes se révèle ordinairement; que je savais bien.

Le lendemain ayant fait une toilette plus soignée que de coutume, je me trouvai vers dix heures à la porte de madame Falkland; elle m'avait fait le pont en ces moments, lorsqu'elle me vint à compter, sans doute, ces rapides pulsations.

On m'annonça; j'entrai dans un salon où la belle veuve, inclinée sur un sofa vis-à-vis d'une élégante petite table d'acajou; écrivait quelques billets d'invitation avec ses blanches et petites mains.

Après les premières phrases d'usage, la conversation tomba sur les visites de la veille. — Vous m'avez vu, dit-elle, occupée à faire des billets d'invitation pour une soirée que je me propose de donner.

Mais j'ai si rarement écrit ces derniers temps, dit-elle, que ma main est tout engourdie, et je suis si maladroite, (Voyez plutôt, ajouta-t-elle en étendant sa main sur la table,) que j'ai noirci mes doigts d'encre; en vérité, je ne sais plus tenir ma plume.

C'est dommage, répondis-je en me penchant sur la table et examinant sa main comme si j'avais la vue basse; je la pris même dans des mains pour mieux juger de l'accident. Voilà une encre bien sacrilège de s'attaquer à de si jolis doigts; voulez-vous me permettre, ajoutai-je, de finir votre tâche? — Oh très volontiers, s'écria-t-elle en me cedant sa place; vous m'obligerez beaucoup.

Je m'obligerai moi-même, repartis-je, car je sens qu'il y a de l'égoïsme dans la demande que je vous fais.

Elle ne répondit rien, mais elle sourit en se plaçant devant moi avec une liste de noms.

Comment, repris-je en jetant les yeux sur le dernier billet écrit par elle, voici mon nom; suis-je le seul Montagu de votre connaissance?

Elle fit un signe affirmatif.

Et j'aurai l'honneur de faire partie de votre réunion, dit-elle.

Si vous n'avez rien de mieux à faire.

Ciel, quelle invitation plus agréable pourrai-je recevoir! — Oh donc mon cœur me conduirait ailleurs.

M. Montagu interrompit la veuve, je vais vous dire les noms.

Permettez-moi d'abord de vous remercier, madame, de l'honneur que vous m'avez fait; on vous me laissera croire que vous me jugez incapable de le sentir.

Si vos actions de grâces sont toujours aussi ferventes, M. Montagu, je crains bien que cela ne vous fatigue vite; car si vous consentez à écrire toujours mes billets, je vous promets de ne pas vous oublier une seule fois durant toute la saison.

— Est-il possible, madame! alors, je jure com me les copistes hébreux, de ne rien écrire d'autre chose; je veux être votre secrétaire dévoué, ou je ne riez pas, je jure de n'écrire que pour vous!

— Ne jurez pas, si vous n'écrivez que pour moi, combien de belles demoiselles mouraient de chagrin dans l'absence de vos billets doux!

Aucune, madame; je vous assure; si j'ai profané le papier par une lettre écrite à une femme depuis mon arrivée, si j'ai porté mes pensées sur les beautés de ce pays, excepté sur une à laquelle il n'est défendu d'aspirer.

— Il y en a donc une, M. Montagu; mais je vous en prie, songez à mes billets d'écrits bien que vous ne soyez un secrétaire quelque peu négligent.

— Il y a une en effet, madame; si j'osais dire son nom!

C'est bien, c'est bien, monsieur Montagu; je ne veux pas vous confesser d'être amoureux.

Cependant, vous pourriez m'absoudre, madame.

Monsieur Montagu, je vous en prie, faites mes billets; ne hâtez de dire la belle veuve; ou je serai forcée de les écrire moi-même; et vous voyez dans quel état sont mes doigts.

Cela ne sert qu'à faire ressortir leur blancheur et leur fraîcheur.

— Et donc, aimeriez-vous cette main si elle n'était à vous?

— Elle était à moi, si l'état possible qu'elle fut à moi, m'écriai-je avec exaltation.

Et je m'exprimais ainsi en la pressant.

— Finissez, finissez, monsieur Montagu, voyez comme vous avez tenu votre promesse; pas un mot de billet d'écrit, et maintenant il faudra attendre à demain, car j'ai à sortir.

— Vous me permettez de les achever maintenant, dit-elle.

— Non, non, il est temps que je sorte, dit-elle.

M'accordez-vous alors de venir vous promener demain mon talent de secrétaire? — Non, non, dit-elle.

— Je le veux bien, si vous me promettez d'écrire cette fois.

— Sur mon honneur, répondis-je, j'écrirai tout ce que vous voudrez.

Elle serra de nouveau sa main, et après avoir reçu la rémission de mes péchés, je sortis.

Le jour suivant, nous reprîmes nos places, moi la plume à la main, elle avec sa liste de noms. Mais le travail des billets n'avancé nullement; il n'en fut pas de moi, elle m'aurait pu en finir de plus en plus audacieux.

Je n'obtins des lèvres de la belle veuve, le plus délicieux aveu, la plus douce assurance d'amour. Ma passion pour Mathilde (car elle m'avait permis de l'appeler Mathilde) s'éleva au plus haut degré de force et d'aideur; chaque jour je la trouvais sous laquelle j'étais tombé, redoublant. J'avais adoré d'autres femmes comme des anges, celle-là je l'aimais comme une femme; et assis à un près de l'autre, durant des heures entières, nous eûmes plusieurs fois dans une douce communication de pensées et de sentiments.

Au bout d'un certain temps, il fut convenu que je l'épouserais avant de stipuler les conditions du contrat de mariage; Mathilde me fit connaître l'état de sa fortune, qui était considérable.

— Et maintenant, Auguste, dit-elle, je dois vous avouer que je vous ai omis un point.

— Je suis bien sûr que c'est un péché veniel, répondis-je.

C'en est un assurément, mais il est nécessaire que je vous en fasse l'aveu.

Mon nom n'est pas Mathilde Falkland, non.

En vérité, repris-je avec joie, en songeant que moi-même j'avais une parenté contestée.

— J'ai pris ce nom, continua-t-elle, pour échapper à...

per aux importunités de mes parents, écoutez-moi, vous connaîtrez bientôt toute l'histoire de ma vie; vous avez peut-être entendu parler de mon nom de fille miss Simpson?

—Certainement, ce nom existe même dans ma propre famille.

—J'épousai en premier mariage M. Wilson.

—Qui? m'écriai-je?

—Wilson, répéta-t-elle.

—Mes cheveux se dressèrent sur ma tête.

—Avez-vous été mariée une seconde fois.

—Oui.

—A qui?

—A M. Winckworth.

—Winckworth! m'écriai-je. Simpson, Wilson, Winckworth! Dieu! vous êtes ma grand-mère.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 26 JANVIER 1867.

LA QUESTION DES INCENDIES.

Le comité de secours, à sa dernière séance, adoptait unanimement le plan dû à l'initiative de M. M. Simard et Forsyth, sur la manière dont sera répartie la somme de \$200,000, mise à part pour reconstruire les maisons incendiées. Les auteurs du plan ont reconnu eux-mêmes toutes les difficultés qu'il y avait à arriver à des résultats pleinement satisfaisants. Le comité l'a compris aussi, et, en présence d'un projet praticable comme celui de M. M. Simard et Forsyth, il s'est empressé d'y donner sa sanction. Il y a eu cependant une légère dissonance; elle provenant du Rev. M. Cooke. Il ne s'éleva pas contre l'appropriation des \$200,000; ses remarques, paraît-il, ont seulement porté sur les conditions insalubres du terrain où s'est érigé St. Sauveur. Notons, en passant, qu'il n'y a pas un mois, c'était la population de cette localité que l'on traitait de malsaine, maintenant c'est le sol lui-même qui est malsain. Nous pourrions fort bien répondre à M. Cooke que St. Roch s'est construit sur un même terrain, dans les mêmes conditions et qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne de souger à son assainissement en l'expropriant. Mais ne parlons pas encore; les motifs de ce monsieur pour condamner le plan en question ne sont pas encore tombés définitivement dans le domaine du public.

Nous détachons du rapport du sous-comité, où s'est élaboré le plan, les statistiques suivantes sur lesquelles on s'est appuyé pour établir une répartition:—

Les états préparés par le comité des statistiques et les différents comités locaux, constatent que 1837 maisons ont été détruites: elle sont classées comme suit:

Classe A.

Maisons évaluées à \$500 et au-dessous:

Dans le quartier Saint-Roch.....	213
Dans le quartier Jacques-Cartier.....	109
Saint-Sauveur.....	747-1069

Classe B.

Maisons évaluées à \$501 et au-dessus jusqu'à \$1000:

Quartier Saint-Roch.....	176
Quartier Jacques-Cartier.....	31
Saint-Sauveur.....	184-391

Classe C.

Maisons évaluées à plus de \$1000:

Quartier Saint-Roch.....	129
Quartier Jacques-Cartier.....	129
Saint-Sauveur.....	139-377

Nombre total des maisons..... 1837

Comme il est désirable, tant dans l'intérêt des incendiés que pour prévenir de pareils conflagrations à l'avenir, d'encourager la reconstruction de ces maisons en matériaux incombustibles, moyennant certaines

conditions, une aide ou une prime sera offerte à chaque propriétaire pauvre et non assuré qui pourra rebâtir selon l'échelle d'évaluation suivante établie par le comité des statistiques.

Sur les maisons de classes A.,	1069:
Moins les maisons assurées, 58-1011 à \$:	\$111,210
Sur les maisons de la classe B.,	391:
Moins celles non-assurées,	131-260 à \$150-39,000
Sur les maisons de classe C.	377:
Moins celles assurées,	120-248 à \$200-49,000
	1519 \$199,810

Comme on le voit, les maisons à reconstruire à St. Sauveur, placées dans la classe A, sont dans une proportion considérable. Ce sont les propriétaires de ces maisons qui ont droit à plus de sollicitude et auxquels on doit porter le plus d'intérêt. En effet, ils sont pauvres, sans capital, et on aura beau leur dire: *aide toi la prime t'aidera*, ce conseil restera sans écho au sein du plus grand nombre. On conçoit qu'il est impossible pour eux de se soumettre aux conditions posées par le comité de secours, quant à la reconstruction de leurs demeures en matières incombustibles, avec la seule perspective d'une prime de \$ 110,000.—Est-ce que la pensée impie de l'expropriation de cette malheureuse localité finirait par se réaliser?

Au surplus, l'unanimité qui a présidé au comité de secours, trouvera-t-elle tous les habitants de St. Sauveur entièrement satisfaits? Nous l'espérons, mais nous ne le croyons pas. Ils auront certainement quelque chose à dire; et ils ne tarderont pas à exprimer leur opinion sur les conditions imposées, justement selon nous, par le comité de secours. Vont-ils essayer de se soustraire à ces conditions? Et dans le cas de non-réussite dans cette tentative, vont-ils tourner leurs regards vers le gouvernement, pour en obtenir un emprunt? Est-ce que cet emprunt est possible? Ne pourrait-il pas se former une association de capitalistes pour aider aux plus pauvres propriétaires incendiés à reconstruire leurs maisons aux conditions du comité? Voilà des questions qui pourraient bien surgir de la mise en pratique du plan de reconstruction du district incendié. Quoiqu'il en soit, la position des propriétaires, qui n'ont pour ressource que la prime accordée par le comité de secours, doit solliciter l'attention de tous les hommes de cœur.

Le Maire et ses Valets.

Nous croyons devoir dire un mot aujourd'hui sur la conduite du maire de Québec et de la majorité des membres du comité spécial chargé de la nomination des divers comités.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons avec amertume, il est réellement déplorable de voir la Corporation devenue une arène politique, une espèce de chambre d'Assemblée en miniature où bon nombre de conseillers se livrant à toutes les passions et les injustices qui distinguent les partis politiques en chambre et ne travaillent qu'à satisfaire de ridicules vengeances, d'étroites inimitiés; il est regrettable au dernier degré de voir ces conseillers faire passer les questions politiques avant les questions municipales et n'avoir pas assez d'intelligence et de cœur pour remplir avec dignité et justice les devoirs de leur position et se mettre au dessus de coteries éhontées de quelque misérable imbécile.

Ces sévères réflexions nous sont inspirées par la honteuse intrigue qui vient de se jouer à la Corporation et dont notre maire et ses quelques valets ont fait les frais.

M. Cauchon dans son journal et dans ses discours, chacun le sait, ne parle toujours que du malheureux esprit de parti qui existe dans la Corporation, il engage constamment les conseillers à abandonner toute inimitié politique, il les engage sans cesse à travailler, sans passion et sans distinction de parti, à promouvoir les intérêts de la cité, mais tandis qu'il endort ainsi par ses paroles de conciliation et de paix la bonne foi des conseillers honnêtes et sincères, il profite de ce moment de confiance pour, de concert avec ses adeptes, tramer dans l'ombre, intriguer, sourdement et frapper lâchement un adversaire. Avec des hommes de cette trempe il faut toujours être sur ses gardes, n'ajouter foi à aucune de leurs paroles mensongères. Car la tactique de M. Cauchon est de mentir d'abord pour endormir, puis de frapper en traître.

S'il existe dans la Corporation un homme qui s'est distingué par son travail et par son dévouement, qui, à chaque appel, se rendait à son poste sans qu'aucune considération l'en empêchât, c'est bien certes M. le conseiller Rinfret. Aussi personne n'aurait jamais pensé que cet homme qui se dévouait avec tant de bonne foi et de volonté à l'accomplissement de ses devoirs municipaux serait, sans explication et sans raison aucune, honteusement rejeté du comité de finances où il rendait tant d'importants services. Mais l'on comptait sans M. Cauchon et la majorité servile des membres du comité spécial à la tête duquel figure le trop célèbre conseiller G. Hall, de si intrigante mémoire, qui viennent, à la surprise générale, à la surprise de la plupart des conseillers eux-mêmes, contre tout précédent et contre toute justice, de frapper un adversaire et de l'éliminer d'un comité où il était peut-être trop nuisible pour eux.

On a certes le droit de se demander la raison et le but d'une conduite aussi arbitraire. Pour nous l'explication est facile.

C'est d'abord la haine que porte M. Cauchon à tout homme qu'il ne trouve pas prêt à suivre ses volontés, quelques injustes qu'elles soient, à tout homme assez fier de lui-même pour dédaigner de descendre à la servilité outrée d'un vieux G. Hall, ce vieil homme de paille blanchi au service de honteuses intrigues et d'une obéissance passive à M. Cauchon; c'est ensuite et surtout parce qu'on pourra faire tous les tripotages que l'on voudra dans ce comité de finances sans redouter cet obstacle toujours présent d'un honnête homme qui veille avec scrupule et conscience à l'administration de l'argent des citoyens; on pourra peut-être même renouveler les actes d'un trop célèbre Langevin, et dans un moment d'élection employer de l'argent à certaines constructions,—à l'achat des consciences.

Nous apprenons que les citoyens de Québec et surtout du faubourg St. Jean, si dignement représentés par M. Rinfret, sont indignés de ce procédé, et plusieurs même se proposent de faire une énergique démonstration contre une conduite aussi malveillante.

Loin de les blâmer nous les conseillons plutôt d'agir avec vigueur, car, paraît-il, il se brasse encore, qu'on nous passe le mot, de sourdes machinations dans le Conseil, et il est du devoir, il est de l'honneur des citoyens de voir à ce qu'une semblable décision non seulement ne se renouvelle plus, mais soit brisée par la majorité du Conseil au complet.

Nous le demandons en toute sincérité une telle conduite de la part du premier officier de la cité n'est-elle pas indigne? N'est-il pas temps que les citoyens se lèvent et lui enseignent à se comporter avec plus d'honneur et de dignité, à respecter davantage la cité de Québec et ses citoyens. Il ne faut pas que pour satisfaire de mesquines inimitiés il soit permis à cet homme de pratiquer en petit ce qu'il a pratiqué en grand dans la chambre avec ses confrères; il ne faut pas qu'après avoir voulu écraser les citoyens pour emplit les coffres de la Corporation, il achète ou menace les conseillers, leur promette mille faveurs pour s'en faire des créatures, et sème partout la corruption et la terreur à la manière des Langevin et consorts. Non, cela ne peut durer; il faut que les citoyens fassent leur devoir et voient d'un peu plus près à leurs affaires; il est temps qu'ils se rendent en masse à la Corporation, à chaque séance, et voient comment parlent et agissent ceux qui sont chargés de défendre leurs intérêts; il faut enfin que le règne trompeur d'un Joseph Cauchon soit contrôlé et arrêté. L'avenir et l'honneur de la cité sont à ce prix.

L'Observateur, est un nouveau journal publié à Chicago, en remplacement de l'Indépendant qui a peu vécu. Le programme de l'Observateur s'est élargi; il embrasse les intérêts des diverses nationalités parlant la langue française sur le continent américain. S'il persévère dans le chemin qu'il s'est tracé, ce journal obtiendra un légitime succès. MM. Barclay et Fréchette, — on n'a pas oublié le charmant recueil de poésies dû à la plume du dernier, — en sont les éditeurs. Les deux numéros spécimen qui nous sont parvenus contiennent d'excellents articles sur la politique européenne et américaine. Nous y remarquons que tout ce qui touche aux intérêts du Canada est un sujet de vive sollicitude pour les écrivains de ce journal. Nous lui souhaitons la bienvenue et une nombreuse clientèle.

L'abonnement pour le Canada est de \$4 payable en or ou en papier-monnaie de ce pays.

Nous voyons par les dépêches télégraphiques que l'empereur des Français veut faire un pas

considérable dans la voie du libéralisme. A la discussion de la presse il y substitue des questions directes au gouvernement. La responsabilité gouvernementale, qui ne repose que dans le chef de l'empire, va, peut être, grâce à ce changement, se modifier un peu: elle s'arrêtera sur les ministres avant d'arriver au véritable représentant de l'état.

La presse, exposée à toutes les incertitudes par le système des avertissements, relèvera désormais des tribunaux. Le droit de réunion sera soumis à moins de restrictions. Enfin l'impôt du timbre recevra une notable réduction.

Toutes ces réformes sont acclamées par la démocratie française, dont l'empereur réalise en partie les vœux et les aspirations.

Le *Maritime Register*, reçu par le *Persia*, annonçant l'arrivée en Irlande de Lord Monck et de sa suite, dit: "Il n'est pas probable que Sa Seigneurie retourne exercer les fonctions de gouverneur général du Canada. La rumeur lui donne pour successeur Lord Naas, secrétaire d'Irlande."

(Par voie télégraphique.)

Washington, 23 janvier. — Un membre éminent de la chambre des représentants appartenant à la nuance républicaine a écrit récemment à un ami, que, dans son opinion, l'enquête commencée à propos de la mise en accusation du président n'aura aucun résultat.

La *Tribune* dit que le comité judiciaire a changé l'amendement à la constitution présenté par le sénateur Wade, ce changement porté que le président ne sera pas éligible pour un second terme.

Le sénateur Ashley est activement occupé à accumuler les témoignages pour la mise en accusation du président.

CORPORATION.

SÉANCE DU 25 JANVIER.

Une pétition de la part de M. G. Lemelin a été reçue demandant qu'une grande quantité de bois de construction sur un terrain vacant situé entre les rues St. Joseph, des Fossés et St. Roch soit enlevée.

Le rapport du comité de finance, soumis à la dernière séance, recommandant le paiement de certains réclamaçons pour dommages causés par des émeutiers, fut adopté sur motion.

Le même comité fit un rapport défavorable à une pétition de certains régentiers du marché Finlay, aux termes de laquelle ils demandaient à être remboursés de \$10.00 chaque, payées pour licences.

Le maire dit qu'il espérait que les divers comités auraient terminé leurs budgets de là à vendredi prochain, pour être soumis au comité de finance, parcequ'il n'y avait pas de temps à perdre pour arriver aux voies et moyens de cette année.

Le rapport du surintendant des travaux sur la proposition de faire casser 10,000 boîtes de pierre cet hiver fut lu. Il établit que la condition des rues fait qu'une grande quantité de pierre devient indispensable; — que la baisse des gages cet hiver devrait induire le conseil à faire préparer cette pierre cet hiver, et que par ce moyen il épargnerait au moins 30 pour cent.

Après une discussion assez longue sur l'amélioration de certaines rues et l'introduction de l'eau de l'Aqueduc dans d'autres, à laquelle prirent part M.M. Hearn, Lemisurier et Dussault, il fut convenu que les comités de finance et de l'Aqueduc se réuniraient mardi pour considérer toute la question.

Sur motion de Péchevin Kirwin, le conseil s'est ajourné.

L'Union des Cantons de l'Est, répondant au *Défricheur*, l'autre jour, disait:

"Traîtres sont d'après eux tous ceux qui sont pour la Confédération. Et qui sont ces traîtres? Nos Evêques, notre clergé en masse, la grande majorité de nos hommes publics et les plus importants. Et qui leur fait ainsi leur procès? Une intime minorité d'hommes qui n'hésitent pas à s'adjuger le monopole de l'intelligence et du patriotisme. Vii on jamais pareille intolérance?"

Dans le même numéro l'Union nous dit qu'elle veut, avant tout, faire œuvre de conciliation. C'est bien; mais faut-il écraser l'infime minorité avant d'atteindre le but que se propose ce journal? Ou serait le mérite de la conciliation? Une des grandes erreurs des démocrates, d'après l'Union, c'est celle qui consiste à ne pas trouver parfait

le gouvernement constitutionnel qui nous régit; mais comment faire fonctionner ce gouvernement sans compter avec les minorités? Les bons chrétiens qui ont pris deux rédacteurs en chef pour plastrons y ont-ils songé?

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Table listing subscription amounts for various locations: Québec (56,136.00), Montréal (1,238.00), Trois-Rivières (205.00), Ottawa (1,765.00), Haut-Canada (8,914.00), de la Campagne (17,002.00), Etats-Unis (19,505.00), France-Edouard (172.00), Nouveau-Brunswick (13,049.00), Nouvelle Ecosse (11,042.00), Angleterre-Ecosse (210,960.00), France (934.00), Irlande (8,634.00), Allemagne (14.00), Le gouvernement du Canada (50,000.00).

Total 362,040.00

- 60 charges de provisions
25 charges de marchandises
338 minots de grains
5 332 minots de patates.
12,000 paires de couvertes de laines.

VEUX-TU SAVOIR?

Veux-tu savoir
Pourquoi mon cœur palpite avec ivresse,
Pourquoi mon âme est pleine d'allégresse,
Lorsque sur moi ton beau regard s'abaisse?
Veux-tu savoir!
C'est que l'amour m'a mis en ton pouvoir.

II

Veux-tu savoir
Pourquoi le soir, quand la lune brillante,
Fait resplendir la voûte étincelante,
J'aime à rêver sous ce ciel qui m'enchanté?
Veux-tu savoir!
C'est que je t'aime et pense à te revoir.

III

Veux-tu savoir
Pourquoi ton nom transmis à mon oreille
Subitement dans mon âme réveille
L'émotion, — à nulle autre pareille?
Veux-tu savoir!
C'est que ce nom est mon unique espoir.

VINCESLAS D***

Québec, 25 janvier 1867.

TERME CRIMINEL DE JANVIER.

La Cour du Banc de la Reine s'est ouverte jeudi matin de cette semaine sous la présidence de M. le juge Badgley.

Les délits portés au calendrier criminel sont au nombre de quinze: un assassinat, un viol, une décharge d'arme à feu avec intention de tuer, trois faux, trois vols et les cinq autres délits sont pour blessures.

A l'ouverture de la Cour, la commission de l'hon. Charles Alley, comme sheriff du district de Québec, a été lue.

Les Grands Jurés dont M. A. Joseph est le chef, prêtèrent serment, et après l'allocation du juge se retirèrent pour considérer les chefs d'accusation qui leur était soumis. Après une courte absence ils revinrent au tribunal et déclarèrent qu'il y avait matière à procès dans l'affaire de William Church, prévenu du meurtre de sa femme, en Août dernier. Le prisonnier s'avoua non coupable; et son procès fut fixé à l'hind prochain. M. Cairns défend le prisonnier et le Conseil de la Reine, Okill Stuart agit au nom de la couronne.

Les nommés John Agnew et James Woods furent placés sur la sellette sur prévention de blessures. Le conseil de la Reine déclara que les témoins à charge dans l'affaire, le capitaine et le contremaître du navire, n'étaient pas présents, et qu'il n'y avait pas de témoignage à produire contre les prisonniers. Des verdicts de leur non culpabilité furent immédiatement rendus, en leur faveur et après une admonition de la part du président, ils furent libérés. M. M. O'Farrell et Dunbar étaient les avocats de Woods et M. Alley, celui de Agnew.

Le procès de Michel Ratté pour faux doit se juger aujourd'hui.

Les procès de Archibald McKinnon pour faux, Patrick Malloy et Samuel Gray, pour coups de couteau, et celui de F. Gray pour port d'armes illégales, furent aussi fixés à de certaines dates.

La cour s'est ajournée vers une heure de l'après midi.

Les Grands Jurés ont trouvé matière à procès dans l'affaire de Thomas Lavallée père, accusé du crime d'incendie, et qu'il n'y avait pas lieu à procéder contre Thomas Lavallée jeune pour le même délit. La Vallée père s'est dit non coupable et son procès aura lieu Mardi. M. M. U. Parkin, C. R.

Rhézume et Plamondon se défendent.

C'est lundi soir qu'aura lieu le bal costumé au bénéfice des pauvres sur le "Rink National" de M. Philippe Dorval, rue d'aiguillon, Faubourg St. Jean. Rien n'a été négligé pour donner à la fête tout l'attrait possible. La musique de l'Artillerie Royale, sous la conduite habile de M. Miles, exécutera les airs de circonstance. Il y a des cartes à vendre, chez M.M. Holwell et Cie., vis-à-vis le Bureau de Poste; Garant et Trudel, libraires, rue la Fabrique et Noël Dubord, marchand de tabac, rue Saint-Jean, et le soir du bal à la porte du rink.

L'INDEPENDANCE

PACIFIQUE.

CANADA.

M. Modéric Lanctôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

Les journaux du Canada sont priés de reproduire cette annonce, et de la tenir dans leurs colonnes jusqu'à la publication de la brochure de M. Lanctôt.

OBSTACLES VAINCUS.

Quelques-uns des plus grands artistes ont eut pour réussir, à lutter contre la misère et à se forcer un passage à travers toutes sortes de difficultés. Il est probablement impossible de mentionner ce fait sans qu'une foule d'exemples illustres se présentent aussitôt à l'esprit du lecteur.

Claude Lorrain, le pâtissier; le Tintoret, dont le nom même indique la profession première, celui du teinturier; les deux Carrache, dont l'un fut broyeur de couleurs, et l'autre, aide-maçon au Vatican; Inigo Jones, le tisserand; Salvator Rosa, qui pendant quelque temps vécut dans la compagnie des bandits; Giotto, le berger; Zingarelli, le bohémien; Cavedone, que son père abandonna à la mendicité; Canova, le tailleur de pierre; Jackson, le tailleur d'habits; Turner, le garçon perruquier; tous ces artistes, et bien d'autres qui ne sont pas moins célèbres, ne réussirent à se distinguer qu'à force d'étude et de travail et en dépit des circonstances les plus défavorables.

Quelques-uns arrivèrent à la fortune, mais chez aucun, que nous sachions, la fortune ne fut le principal mobile. Le commencement de la carrière artistique exige vaine ment tant de sacrifices et d'application que le seul amour du lucre ne suffirait à de pareils efforts.

Les jouissances que l'art procure à l'artiste ont toujours été pour celui-ci la plus précieuse des récompenses...

Spagnoletto réalisa dans sa vie la belle fiction de Xenophon, et après avoir acquis de quoi vivre au sein du luxe, il jugea préférable de se soustraire à l'influence des richesses...

Michel Ange, comme on lui demandait son avis sur un tableau de l'exposition duquel certain peintre s'était donné beaucoup de mal pour tirer profit, répondit: Je ne crois pas que cet homme, tant qu'il se montrera si avide de richesses, parvienne à être autre chose qu'un pauvre homme.

S. S.

VARIÉTÉS.

Un monsieur passait hier sur la rue St. Louis. Un mendiant lui tend une main et de l'autre lui montre un écriteau placé sur sa poitrine et sur lequel il avait écrit: muet.

Y a-t-il longtemps, mon brave homme, que vous êtes muet? lui dit le passant.

Dès mon enfance, monsieur, répondit-il. Fallait-il faire l'aumône? On se le demande.

M. L. B., le plus célèbre des agents d'assurance de Montréal, est abouffé l'autre jour par un monsieur bien connu, dont le nez rouge et jorilla annonçait l'habitude invétérée de lever le coude.

M. B. lui dit-il, voulez-vous assurer ma vie?

Non, dit-il, si vous n'avez pas de distilleries.

Un habitant du Canada se propose de venir de Québec au palais de l'Exposition dans un canot métallique de sa composition. Il n'y aura place que pour lui seul dans le canot, dont le grément et l'installation ne comportera pas plus d'un homme d'équipage.

Nous ne désespérons pas d'apprendre un de ces jours qu'un citoyen de New York a l'intention de venir à la nage jusqu'à Paris.

Voilà un voyage où l'intépide nageur aura plus d'une occasion de se serrer le ventre en route. (Nouvel Illustré.)

PREMIER CHASSEUR.—Sapristi! faites attention, la dernière fois que vous avez visé un lièvre, c'est moi que vous avez attrapé.

DEUXIÈME CHASSEUR.—Aussi, maintenant je vais changer de système; c'est vous que je viserai: j'attraperai peut-être le lièvre.

Une heureuse indiscretion, dont nous demanderons pardon à qui de droit, nous permet de transcrire la lettre suivante qu'un mari modèle a adressée de New York à sa jeune femme, non moins modèle:

Chère amie, je suis arrivé à New York, où la pluie tombe à torrents. Je viens t'employer la soirée à expédier mes affaires et à écrire vingt lettres. Je te l'abandonne de fatigue, et je me mets au lit en songeant à toi. Je souffle ma bougie, mais je ne puis dormir d'abord. Ton image, ô mon adorée, me provoque aux plus doux rêves. Enfin le sommeil etôt ma paupière.

Ah! comment diable l'époux en question a-t-il pu écrire ces dernières lignes "après" avoir soufflé sa bougie?

Je suis arrivé à quatre heures à New York, où la pluie tombe à torrents. Je viens t'employer la soirée à expédier mes affaires et à écrire vingt lettres. Je te l'abandonne de fatigue, et je me mets au lit en songeant à toi. Je souffle ma bougie, mais je ne puis dormir d'abord. Ton image, ô mon adorée, me provoque aux plus doux rêves. Enfin le sommeil etôt ma paupière.

Ah! comment diable l'époux en question a-t-il pu écrire ces dernières lignes "après" avoir soufflé sa bougie?

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

Garçon, l'addition. Voilà, monsieur. Le consommateur jette un regard sur la note et sa figure se crispe, ses cheveux s'horripilent.

C'est une horreur! s'écria-t-il assez haut. — Il y a une erreur! reprend le garçon. — Monstrueuse, garçon! monstrueuse! j'en lis ici une omelette avec un seul œuf. — C'est facile à rectifier, dit le garçon qui s'empare de la note et la rapporte un instant après ainsi rédigée:

Une omelette et deux thés, 2 CHELINS 6 SOUS.

Un homme accusé d'assassinat comparait devant une cour d'assises. Le président terminait son interrogatoire d'usage par ces mots: Prévenu, pourquoi avez-vous empoisonné votre complice?

Le prévenu (d'une voix sinistre).—Je l'ai empoisonné pour acheter son silence.

Autre anecdote de cour d'assises: Un individu n'est pas satisfait du plaidoyer de l'avocat qu'on lui a donné d'office.

Accusé, qu'avez-vous à ajouter pour votre défense?

Rien, monsieur le président; je réclame seulement l'indulgence de la cour... pour mon avocat.

Pourquoi donc, Athanase, avez-vous mis vos bas à l'envers.

Je vas vo dire, monsieur, répondit Athanase: c'est qu'y a des trous d'autre coté.

LE GLANEUR.

ANNONCES

THIBAudeau, THOMAS & CIE.

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES

Anglaises, Françaises, Allemandes, Américaines, etc.

A l'encoignure des rues St. Pierre et Sous-le-Fort. Québec. à Montréal, Thomas, Thibaudeau et Cie. à Manchester, Thomas et Thibaudeau.

AU SERPENT D'OR.

Remèdes brevetés contre les Rhumatismes et les douleurs, en vente à la PHARMACIE DE

QUEBEC.

FORTIER & Cie.

Spécifique de Davenport. Emplâtres de Wells. Salsepareille d'Ayer. Opodeldoc.

- de Bristol. Huile de Cèdre. de John Bull. de Gargling. de Hembold ou de Merchand. de Townsènd. Liniment du Vermont.

Pain Killer ou annihilateur des douleurs. Radway's Ready Relief ou récupérateur des douleurs, et une foule d'autres médicaments non seulement employés contre les Rhumatismes, mais contre toute espèce de maladies, dont il sera donné une description prochaine.

A VENDRE OU A LOUER

POSSESSION IMMEDIATE.

Une maison à deux étages, en pierre de taille, sur la rue de la Reine, No. 101. Termes de paiement faciles et titres incontestables.

S'adresser à M. Joseph Breton, rue, Richardson, ou au notaire soussigné.

FRANS HUOT

QUEBEC. 22 DECEMBRE, 1866.

12, Rue du Pont.

ETABLISSEMENT DE ALFRED VENNEN AU BAS DE LA RUE GRANT, ST. ROCH.

Cet établissement, où sont installées les meilleures machines à vapeur pour scier, évider et raboter de bois de construction de maisons, prend chaque jour un accroissement considérable, et est mis en état de satisfaire avec promptitude et libéralité aux commandes qu'on voudra bien confier à son propriétaire. L'étendue du terrain sur lequel est érigé ce bel établissement industriel permet à M. Vennen d'y garder un assortiment considérable de bois et autres matières propres à construire et qu'il peut disposer à des conditions on ne peut plus libérales.

M. Vennen prend occasion de remercier sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'il en a reçu, et s'efforcera d'y répondre avec le même empressement et la même libéralité.



A. SAVARD.

HORLOGER DE LA MARINE.

60 RUE ST. PIERRE 60.

BASSE VILLE.

Réparations de Chronomètre, Montre, Pendule, Baromètre, Boîte à Musique, &c., faites avec soin et à des prix modérés.

N.B. La réputation d'habileté dont il jouit, et la longue expérience qu'il a acquise dans son art, lui font espérer qu'il donnera pleine et entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage.

G. NOUVEAU.

HORLOGER & BIJOUTIER,

RUE DU PONT, ST. ROCH,

QUEBEC.

Tient constamment un assortiment de Bijoux, tels que: MONTRES, BAGUES, BRACELETS, &c. O.N. Exécute et répare tout ce qui concerne la Bijouterie.

T. GASTONGUAY,

PHOTOGRAPHE.

43 RUE ST. JOSEPH ST. ROCH DE QUEBEC.

Cet établissement est aujourd'hui en état de rivaliser, par la ressemblance et la perfection de ses portraits, avec aucun atelier de première classe.

N.B. Il offre en vente la photographie du terrain dévasté par le terrible incendie du 14 octobre, qui excite l'étonnement et l'admiration.

S. D. VACHON.

PROFESSEUR DE MUSIQUE.

Donne des leçons sur le Violon, Violoncelle, Guitare, &c., à domicile.

S'adresser chez Jos. Lyonnais, Luthier, No. 324 rue St. Joseph, St. Roch, Québec.



MAGASIN DE CHAUSSURES

JOSEPH LECLERC

32 Rue Craig, St. Roch, 32

Possède un riche assortiment de chaussures pour Dames, Messieurs, et Enfants, faites avec tout ce qu'il est possible. PRIX MODÉRÉS.

RECOMMANDATION.

L'imprimerie de l'Électeur exécutera tous les travaux typographiques qu'on sera disposé à lui confier; elle apportera la plus intelligente activité à satisfaire les personnes qui voudront bien lui favoriser de leurs commandes.

A. GUERARD & CIE.